



La Porte du Hainaut

Communauté d'Agglomération

DELIBÉRATION

Séance du Conseil Communautaire en date du Lundi 19 Octobre 2015

Convocation en date du Mardi 13 Octobre 2015

Objet : Définition de modalités de collaboration territoriale entre la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et ses 46 communes membres pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

N° : 420/15

N° Actes : 2.1

Rapporteur : Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Vice-Présidente chargée de l'aménagement de l'espace communautaire, de la mobilité et des transports

Pôle : Aménagement du Territoire / **Service** : Aménagement de l'Espace Communautaire et Développement Durable

Présidence de : M. Alain BOCQUET

Secrétaire de Séance : M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 88

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 78

Membres présents : 69

M. Alain BOCQUET - Président

Mme Jocelyne LOSFELD (Douchy-les-Mines), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain), M. Francis BERKMANS (Escautpont), Mme Monique HERBOMMEZ (Sars-et-Rosières), M. Aymeric ROBIN (Raismes), M. Jacques LOUVION (Hordain), M. Salvatore CASTIGLIONE (Wallers), M. Yannick NISON (Hasnon), M. Christian MONTAGNE (Denain), M. Michel BLAISE (Bellaing), M. Pascal JEAN (Neuville-sur-Escaut), M. Jean-François DELATTRE (Haspres), Mme Marie-Claire BAILLEUX (Haulchin), M. Michel QUIEVY (Mortagne-du-Nord), M. Jean-René BIHET (Lourches) - Vice-Président(e)s

Mme Annie AVÉ (Wasnes-au-Bac), M. Ali BENAMARA (Escaudain), M. Alain BOERAEVE (Rosult), M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde), M. Jean-Noël BROQUET (Thun-Saint-Amand), Mme Any BROWERS (Bouchain), M. Bernard CARON (Wallers), Mme Sylviane CARPENTIER (Trieth-Saint-Léger), M. Claude CAULIEZ (Escaudain), M. Clotaire COLIN (Trieth-Saint-Léger), M. Jean-Paul COMYN (Hérin), M. Daniel COTTON (Denain), Mme Isabelle D'HERBECOURT (Denain), M. Gérard DAUMERIE (Denain), M. Gilbert DÉFOSSÉ (Abscon), M. Jacques DELCROIX (Wavrechain-sous-Denain), M. Éric DELVAUX (Avesnes-le-Sec), M. Jean-Michel DENHEZ (Lieu-Saint-Amand), Mme Annie DENIS (Denain), M. Waldemar DOMIN (Château-l'Abbaye), M. Jacques DUBOIS (Nivelle), Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (Lourches), M. Yves GUEPIN (Raismes), Mme Sabine HEBBAR (Denain), Mme Marie-Jeanne LASSELIN (Hérin), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (Flines-lez-Mortagne), M. Jean-Marie LECERF (Thiant), M. David LECLERCQ (Saint-Amand-les-Eaux), M. Michel LEFEBVRE (Millonfosse), M. Didier LEGRAIN (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Joëlle LEGRAND (Escautpont), M. Bruno LEJEUNE (Oisy), M. Charles LEMOINE (Roelux), M. André LEPRETRE (Wavrechain-sous-Faulx), Mme Jeannette MARCUZZI (Escaudain), Mme Yamina MOHAMED (Denain), Mme Christine NELAIN (Abscon),

M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand), M. Éric RENAUD (Saint-Amand-les-Eaux), M. Fabien ROUSSEL (Saint-Amand-les-Eaux), M. Jean-Paul RYCKELYNCK (Haveluy), M. Bruno SALIGOT (Escaudain), M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle), M. Michel SION (Escaudain), Mme Bernadette SOPO (La Sentinelle), Mme Laurence SZYMONIAK (Wallers), M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant), Mme Christabel TOURNOIS (Saint-Amand-les-Eaux), M. Michel VENIAT (Douchy-les-Mines), Mme Micheline WANNEPAIN (Raismes), M. Francis WOJTOWICZ (Douchy-les-Mines), Mme Isabelle ZAWIEJA (Roelux), M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain)
- Conseillers(ères) communautaires titulaires

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 9

Mme Virginie CARLIER (Douchy-les-Mines) a donné pouvoir à M. Michel VENIAT (Titulaire)
Mme Claudine DEROEUX (Saint-Amand-les-Eaux) a donné pouvoir à M. Éric RENAUD (Titulaire)
M. Michel DEWITTE (Bousignies) a donné pouvoir à Mme Béatrice BANASIK (Suppéant)
Mme Nadine DUPONT (Denain) a donné pouvoir à Mme Isabelle D'HERBECOURT (Suppléante)
M. Jean-Marie HUART (Mastaing) a donné pouvoir M. Ludovic AIGUIER (Suppléant)
M. Norbert JESSUS (Trith-Saint-Léger) a donné pouvoir à M. Alain BOCQUET (Titulaire)
M. Michel LEFEBVRE (Douchy-les-Mines) a donné pouvoir à Mme Jocelyne LOSFELD (Titulaire)
Mme Marie-José PAILLOUSSE (Raismes) a donné pouvoir à M. Yves GUEPIN (Titulaire)
M. Patrick TRIFI (Raismes) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (Titulaire)

Membres absents excusés : 10

Conseillers(ères) communautaires : M. Joël BEYAERT (Rumegies), M. René CHER (Raismes), Mme Hélène DA SILVA (Saint-Amand-les-Eaux), M. Sébastien DUCHEMIN (Denain), M. Bertrand HUART (Hélesmes), Mme Carole LELEU (Brillon), M. Jean-Claude MESSAGER (Lecelles), Mme Hanane OUT MAGHOUST (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Sylvia POTIER (Raismes), Mme Annie WAETERLOOS (Hasnon)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.111-1-4, L.121-1, L.121-4, L.123-6 et suivants et l'article L.300-2,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°309/15 en date du 13 avril 2015 relative à la prise de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'avis de la Conférence Intercommunale d'Urbanisme, réunie les 2 avril 2015 et 17 septembre 2015 relatif aux modalités de collaboration avec les communes membres,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2015 modifiant les statuts de la CAPH relatif à la prise de compétence en matière de PLU,

Vu l'avis favorable de la Commission 'Aménagement du Territoire, Transports' en date du 14 septembre 2015,

Il revient au Conseil Communautaire de définir les modalités de collaboration territoriale entre la CAPH et ses communes membres, à l'issue d'un débat organisé en Conférence Intercommunale d'Urbanisme.

La loi ALUR vise notamment à organiser le transfert de compétence PLU aux intercommunalités en renforçant les relations entre l'EPCI et ses communes membres.

La Conférence Intercommunal d'Urbanisme regroupant les 46 Maires et le Bureau Communautaire, a proposé les modalités de collaboration suivantes :

Instances de validation politique :

- Conseil Communautaire comme instance décisionnelle (prescription, débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), bilan de la concertation, arrêt du projet de PLUi, approbation du PLUi).
- Comité de Pilotage et sa déclinaison par secteur après le débat sur le PADD (Président, Vice-Présidente à l'Aménagement de l'espace communautaire, la mobilité et aux transports, maires des 46 communes, partenaires) comme instance de validation des différentes phases de l'étude.

Instances d'échanges politiques :

- Conférence Intercommunale d'Urbanisme regroupant tous les Maires et le Bureau Communautaire comme instance d'orientation et de débats. Cela doit contribuer à définir le projet de territoire, préparer les débats et avis des conseils communautaires et municipaux.
- Conseil Municipal comme instance de débat des orientations du PADD. Les conseils municipaux seront consultés sur le projet de PLUI arrêté.

Instance de travail et de collaboration technique :

- Comité Technique et sa déclinaison par secteurs (Techniciens communaux, référents techniques CAPH) comme séance de suivi technique, administratif et financier de l'étude avec le Bureau d'Etude.
- Groupes de travail et sa déclinaison par secteurs (Elus, Techniciens communaux, référents techniques CAPH) comme lieux de travail, de réflexion et d'information sur les différentes pièces du PLUI.

Instance de sensibilisation et de formations : Ateliers thématiques ouverts à tous les acteurs du territoire (Elus, techniciens, partenaires, monde économique, associatif, etc..).

Afin de respecter les délais très contraignants imposés par la loi, l'échelle de ces instances sera conforme à l'échelle d'application des documents constituant le PLUI. Ainsi, toutes les instances seront centralisées et se feront à l'échelle des 46 communes jusqu'au débat sur le PADD en Conseil Communautaire. A compter de ce débat, les instances de validation politique, de travail et de collaboration technique seront déclinées en fonction des secteurs définis.


Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'arrêter les modalités de collaboration entre la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et ses 46 communes membres décrites ci-dessus pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- d'autoriser le Président à procéder aux formalités de publicité et d'informations nécessaires.
- d'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Wallers, le 19 Octobre 2015

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du **29 OCT. 2015**


Le Président
En vertu de l'article 17 de la loi de décentralisation
La Directrice du Pôle
Via l'Institut carollien et juridique
Christine GOUREL

